

ICNIRP - la Commission internationale sur la radioprotection non ionisante



ICNIRP est une organisation scientifique indépendante responsable qui fournit des conseils sur les risques sanitaires de l'exposition de la radiation non ionisante. ICNIRP développe les directives internationales sur des limites d'exposition aux rayonnements non ionisants qui sont indépendantes et la basés sur la science. Elle fournit des conseils basés par la science et des recommandations concernant la protection contre l'exposition de la radiation non ionisante et établit des principes de la radioprotection non ionisante pour

formuler des programmes internationaux et nationaux de protection.

C'est une organisation non gouvernementale qui est référencée dans le rayonnement non ionisant pour l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Organisation internationale du travail et la Commission de l'Union Européenne.

ICNIRP maintient une liaison étroite et des relations de travail avec tous les corps internationaux occupés dans le champ avec de la radioprotection non ionisante et représente des professionnels de radioprotection dans le monde entier par son collaboration étroite IRPA et ses sociétés nationales. Le lien historique entre IRPA et ICNIRP est très fort comme ICNIRP s'est produit en raison d'une initiative d'cIrpa et pendant ses premières années était un sous-comité d'cIrpa avant de devenir une Commission indépendante en 1992. IRPA continue à fournir des financements à l'ICNIRP.

Site Web: <http://www.icnirp.de/>

Publications

ICNIRP essaye de communiquer ses vues, conseils et recommandations aussi largement que possible et de consulter sur ceux-ci sur la radioprotection et d'autres professionnels médicaux et de la science dans le monde entier.

Source traducteur électronique non opposable se référer à l'original : <http://www.icnirp.de/what.htm>

Extrait :

D'où ICNIRP obtient ses fonds?

ICNIRP est une organisation sans but lucratif qui est légalement enregistré en tant que tels en Allemagne. Tout son modeste revenu est employé pour payer les coûts d'une année sur l'autre concernant ses diverses activités comprenant son programme scientifique, organisation de réunions scientifiques et production des publications scientifiques. Son revenu est obtenu de diverses sources excepté l'industrie. De la même manière les différents membres de la Commission d'cIcnirp ne peuvent pas être employés par industrie, ICNIRP car une organisation n'accepte pas le financement à partir de l'industrie. Le revenu régulier qu'cIcnirp reçoit est une concession annuelle d'clrpa.

Elle reçoit également l'appui des gouvernements nationaux, plus notamment du ministère allemand d'environnement du secrétariat scientifique d'ICNIRP's basé à Munich. Tous les autres revenus sont produits par la Commission par des travaux sous contrat (à l'exclusion de tout travail pour l'industrie), l'organisation des réunions scientifiques et les ventes de ses publications scientifiques. Actuellement, le revenu des contrats d'ICNIRP's vient des contrats placés dans les divers organismes comprenant, la Commission européenne, la EC, OMS (contrat pour effectuer des examens scientifiques de l'épidémiologie, la biologie et la physique et les aspects de technologie de l'exposition aux champs électriques et magnétiques extrêmement de basse fréquence). ICNIRP reçoit également un revenu des ventes de ses publications en défrayant une partie du coût de production de ces derniers.

Les membres d'cIcnirp ne sont pas payés pour leur travail pour la Commission – ils sont entièrement volontaires. Seulement le voyage et les coûts nécessaires pour assister aux réunions sont remboursés aux membres.